

Validation d'Acquis de l'Expérience

Vous travaillez depuis au moins 1 an dans un secteur professionnel et vous souhaitez vous préparer à la Validation d'un diplôme, d'un titre professionnel inscrit au RNCP ? La MFR peut vous accompagner dans votre démarche

PUBLIC

Salarié des entreprises privées, demandeur d'emploi, bénévole, aidant familial...

PRE-REQUIS

Avoir exercé une activité d'une durée minimale d'une année, continue ou non, en rapport avec le diplôme envisagé ;

Etre inscrit sur la plateforme France VAE.

OBJECTIFS

Valoriser et faire reconnaître officiellement par un diplôme les compétences acquises tout au long de votre vie ;

Mettre en cohérence sa certification professionnelle avec son niveau de responsabilité ;

Evoluer professionnellement ;

Faire reconnaître ses compétences ;

Développer sa confiance en soi.

DUREE

Jusqu'à 30 h d'accompagnement (individuel ou collectif) pour la rédaction du livret 2. Durée moyenne de 6 mois (calendrier établi selon les disponibilités du bénéficiaire)

MODALITES

Accompagnement réalisé en présentiel et/ou distanciel

TARIF- FINANCEMENT

Elaboration du dossier de financement lors de la 1re phase de l'accompagnement

Service	Tarif horaire maximum	Volume horaire maximum
Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier et entretien post jury	Forfait 300€ net	Forfait
Accompagnement individuel	70€/h net	30
Accompagnement collectif	35€/h net	20
Frais de Jury	Forfait 350€ net	Forfait

Il est à noter que le parcours est à adapter au besoin du candidat au regard de son objectif de certification, de son profil et de sa situation.

Ainsi, un parcours peut n'être constitué que d'heures d'accompagnement individuel.

Le nombre d'heures précisées dans le tableau est bien l'indication du maximum possible et non ce qui doit être prescrit systématiquement.

DEROULEMENT



1. Accueil par l'Architecte Accompagnateur des Parcours (AAP) : information sur la VAE, les étapes et la procédure, aide au choix du diplôme ;
2. Co-construction du parcours individualisé d'accompagnement, le parcours peut être composé d'accompagnement, de parcours formatif et/ou d'immersion professionnelle ;
3. Constitution du dossier de faisabilité et de financement avec AAP ;
4. Rédaction du dossier de validation : accompagnement par la MFR pour l'écriture et l'analyse de pratique ; préparation à l'entretien avec le jury ;
5. Entretien avec le jury.

Renseignements sur le site : <https://vae.gouv.fr/>

MODALITES D'EVALUATION

Faisabilité de la demande

Jury de certification

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lieu accessible pour l'accueil aux personnes en situation de handicap

Les AAP sont en capacité de proposer es adaptation nécessaire pour rendre l'accompagnement accessible aux personnes en situation de handicap

DATE ET DELAIS D'ACCES

Dès réception de la demande sur la plateforme France VAE, l'AAP se doit d'accuser réception sous 48 h et de prendre contact avec le candidat sous une semaine maximum.

Planning d'accompagnement co-construit avec le candidat.

CONTACT ET COORDONNEES

Isabelle LECONTE
02 33 03 59 03
isabelle.leconte@mfr.asso.fr